

## Critères d'intervention du JIPS

Le Service commun de profilage des déplacés (JIPS) a pour vocation d'améliorer le profilage des IDP sur les plans qualitatif et quantitatif (c.à.d. chiffres catégorisés par âge, sexe et lieu(x)) aussi bien dans un contexte local qu'au niveau global. L'objectif est de fournir aux gouvernements, aux agences humanitaires et de développement ainsi qu'aux donateurs les informations de base leur permettant d'« intervenir et se mobiliser en faveur des IDP, les défendre, leur venir en aide et, à terme, contribuer à la recherche de solutions à leur situation. »<sup>1</sup>.

Sur la période initiale d'avril 2010-septembre 2011, le service s'est fixé les objectifs minimaux suivants :

- Soutenir 6 exercices interinstitutionnels de profilage des IDP au niveau des pays. Le JIPS répondra aux demandes et proposera son aide dans un certain nombre de cas.
- Fournir un appui à distance à 10 exercices de profilage à la demande de gouvernements et/ou d'équipes de pays.
- Organiser une formation sur le profilage des IDP pour les acteurs impliqués au niveau régional.
- Organiser 3 formations à l'étranger pour les responsables de module.
- Organiser 6 formations pour le personnel directement impliqué dans la collecte et le traitement des données (recenseurs, personnels d'appui pour les bases de données, etc.).

Ces activités seront prioritaires par rapport aux autres demandes adressées au JIPS.

### Critères de hiérarchisation des priorités

- *Impact de l'intervention sur les IDP* : l'intervention permet aux acteurs nationaux et internationaux d'offrir une protection et une aide aux IDP sur la base d'informations communes.
- *Utilisation des informations recueillies* : les informations recueillies (nombre d'IDP catégorisés par âge, sexe et lieu, au minimum) sont mises à la disposition de l'ensemble des partenaires aussi bien sur le terrain qu'au niveau global. Les données ainsi obtenues avec l'appui du JIPS devront, si possible, servir aux procédures de planification interinstitutionnelle, comme le Processus d'appels consolidés.
- *Faisabilité de l'exercice de profilage* : l'ensemble des conditions nécessaires au bon déroulement de l'exercice de profilage (volonté des acteurs clés, accès, sécurité et fonds disponibles) sont réunies, ou presque.
- *Acteurs impliqués dans l'exercice* : la priorité sera donnée aux demandes des gouvernements ou des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire. Des exceptions pourront être faites pour les demandes provenant de plusieurs acteurs qui réunissent tous les critères, qu'ils agissent ou non dans le cadre d'un module.
- *Nécessité de mener des actions de mobilisation* : le JIPS se mobilisera pour conduire des exercices de profilage lorsqu'ils s'avèrent vraiment nécessaires et que les acteurs locaux ne les ont pas organisés de leur propre initiative.

<sup>1</sup> Guide sur le profilage des personnes déplacées, avril 2008